

Compte rendu du comité directeur du 24/04/2021

(Réunion organisée en visio-conférence)

Présents : Adrien Arjona, Michel Bonzoms, Corinne Bord, Lydie Boury, Mathilde Bouvier, Françoise Bouvier, Hervé Crauste, Jean-Jacques Dawidowicz, Didier Delignières, François Fourreau, Cécile Lagier-Moulin, Julie Legalliard, Jean-Louis Llouquet, Henri Lubrano, Camille Malabiau, Désirée Ombolo, Jean-Marcel Peyras, Maurice Pytkiewicz, Joël Vignau

Excusés : Stéphanie Barneix

Invités : Maxence Cornaton (CNM), Thomas Depondt (AFL France), Sylvain Préhu (Directeur adjoint), Carine Varlez (CTN), Matthieu Vermeil (CTN), Myriam Chomaz (CTN) Laurent Taranto (CTF PACA), Audrey Césarini (CTF Occitanie), Samar Ezzina (Cheffe de projet santé innovation).

La présidente accueille les membres dirigeants présents pour ce premier comité directeur du mandat. Elle accueille les cadres techniques qui seront chargés de présenter dans la deuxième partie de l'après-midi le projet d'activité de l'UNSL.

Elle excuse Jean Pierre BOLLE et Stéphanie BARNEIX empêchés pour cette réunion.

La présidente exprime ensuite ses attentes vis-à-vis des dirigeants fédéraux. Elle indique que l'UNSL est une fédération multisports, membre d'une fédération d'éducation populaire, ce qui implique que les dirigeants aient leur engagement sur les valeurs qui sont les nôtres, c'est-à-dire sur un recours au sport comme un levier de développement personnel des personnes, et non sur une fin en soi. L'UNSL agit globalement selon 4 objectifs, l'animation de son réseau d'associations et de clubs sportifs affiliés, le sport éducatif, le sport santé et le sport inclusif.

Elle indique aux nouveaux dirigeants, qu'ils peuvent s'appuyer sur une équipe technique à leur service. La présentation du projet fédéral de ce matin, et la répartition des dirigeants dans les différentes commissions permettront à tous de s'impliquer selon ses centres d'intérêts et selon ses disponibilités.

La présidente indique que la séquence de la matinée sera enregistrée afin que les dirigeants puissent la visionner plus tard si besoin. Elle précise que tous les documents complémentaires projetés en séance seront envoyés aux dirigeants.

Elle enchaîne ensuite avec la lecture des questions inscrites à l'ordre du jour.

1. Présentation des dirigeants

La présidente demande au directeur de l'UNSL d'animer la présentation croisée. Les dirigeants sont invités à tour de rôle à présenter un autre dirigeant selon la liste établie. Le tour des présentations étant terminé la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. Présentation du projet fédéral de l'UNSL

La présidente invite le directeur à procéder à la présentation du projet fédéral par la projection d'un diaporama commenté par l'équipe technique. Le directeur indique que cette présentation se fera à plusieurs voix, cela permettra à l'équipe technique de se présenter au fur et à mesure des prises de parole.

3. Etude des rapports :

a. Rapport n°1 : Désignation des dirigeants dans les commissions fédérales

La présidente commente le rapport portant sur la désignation de dirigeants dans les différentes commissions. Elle demande au directeur de présenter les dites commissions afin de procéder à leur composition (Cf tableaux inclus dans le rapport).

L'ensemble des désignations ayant été réalisées, ce rapport est soumis aux votes :

- Adopté unanimité

b. Rapport n°2 : Arrêt des comptes.

La présidente demande au trésorier et au commissaire aux comptes de procéder à l'arrêt des comptes de l'exercice 2020 de l'UNSL. Le trésorier, le directeur adjoint et le commissaire aux comptes commentent les documents remis préalablement aux dirigeants. (Cf rapport n°2)

Au regard des informations et des commentaires donnés en séance, ce rapport est :

- Adopté unanimité

4. Actualités des dirigeants

La présidente explique aux dirigeants que ce point est récurrent dans les réunions du comité et du bureau directeur. Il s'agit pour les dirigeants investis de certaines responsabilités ou ayant la charge de représenter l'UNSL, de rendre compte de leurs activités et si besoin de consulter le positionnement du comité directeur sur différents sujets.

A ce sujet, elle explique aux dirigeants la problématique des CTS (Cadres d'Etat) placés dans les fédérations sportives. L'UNSL est dotée de 3 CTS. Mais, l'Etat a annoncé son souhait de réformer cette disposition, et de supprimer des CTS dans les fédérations. Cette question revient à l'actualité, le CNOSF poussé par certaines fédérations, est remonté au créneau ces derniers jours. La présidente suit de près ce dossier, elle tiendra les dirigeants au courant des évolutions de ce dossier délicat.

5. Questions diverses.

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente clôture la séance à 16H45

La commission médicale nationale, comité sport santé.

Le Président de la Commission Médicale Nationale (CMN) est le Médecin Fédéral National (MFN). Cette commission de l'UNSL est composée **d'au moins 5 membres** (dont le Président de la CMN, un administrateur de l'UNSL et le DTN et/ou son représentant). Peuvent être membres de la CMN les personnes licenciées reconnues pour leurs compétences concernant le sport, qu'elles soient médecins ou non.

La CMN peut, occasionnellement, avec l'accord du Comité Directeur, faire appel à des personnes qualifiées qui, grâce à leurs compétences spécifiques sont susceptibles de faciliter ses travaux. Dans ce cas, ces personnes ne seront pas membres de la CMN.

Le médecin élu au sein de l'instance dirigeante, est membre de droit de la commission médicale.

Les membres du Bureau sont invités à participer à chacune des réunions.

Les membres de la CMN sont nommés pour quatre ans par le Comité Directeur de l'UNSL sur proposition du MFN.

Nom	Prénom	Structure et coordonnées
LLOUQUET	Jean Louis	Médecin Fédéral
VERMEIL	Matthieu	DTN ou représentant
DEPRINCE	Janick	CD UNSL
BOURY	Lydie	CD UNSL
OMBOLO	Désirée	CD UNSL
Voir qui		CSCS Colombelles
ARJONA	Adrien	CD UNSL

La commission anti dopage 1^{ère} instance et appel.

Il est institué un organe disciplinaire de première instance et un organe disciplinaire d'appel investis du pouvoir disciplinaire à l'égard des licenciés de la fédération qui ont contrevenu aux dispositions contenues au titre III du livre II du code du sport.

Les membres des organes disciplinaires, y compris leur Président, sont désignés par le Comité Directeur de l'UNSL.

Chacun de ces organes disciplinaires se compose de **cinq membres titulaires** choisis en raison de leurs compétences. Un membre au moins appartient à une profession de santé ; un membre au moins est choisi en raison de ses compétences juridiques; un membre au plus peut appartenir aux instances dirigeantes de la fédération.

Ne peuvent être membres d'aucun organe disciplinaire :

- Le Président-e de la fédération ;
- Le médecin siégeant au sein des instances dirigeantes de la fédération ;
- Le médecin chargé au sein de la fédération de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale particulière prévue à l'article L. 231-6 ;
- Le médecin chargé par la fédération du suivi médical de l'Equipe de France mentionnée à l'article L. 131-17.

Chacun de ces organes disciplinaires peut également comporter des membres suppléants, dont le nombre ne peut excéder cinq, désignés dans les conditions prévues au présent article.

Les membres des organes disciplinaires ne peuvent être liés à la fédération par un lien contractuel autre que celui résultant éventuellement de la licence. Les personnes qui ont fait l'objet d'une sanction relative à la lutte contre le dopage ne peuvent être membres de ces organes disciplinaires. Il en est de même de celles qui ont fait l'objet d'une suspension provisoire pendant la durée de cette suspension.

Titulaires :

Nom	Prénom	Structure et coordonnées
MAS	Dominique	A confirmer
		AFL France
COUPEY	Lionel	CNM

Suppléants :

Nom	Prénom	Structure et coordonnées
		AFL France
RECORD	Didier	CNM

La commission nationales des juges et arbitres.

En attente de la révision du règlement intérieur

La commission de discipline (1^{ère} instance et appel)

Chacune de ces commissions se compose de **trois membres titulaires et deux membres suppléants** choisis en raison de leurs compétences d'ordre juridique, ou en matière d'éthique et de déontologie sportive.

Les Président-es de l'UNSL, de ses organisations déconcentrées ainsi que les membres des instances dirigeantes de l'UNSL ne peuvent être simultanément membres d'aucun organe disciplinaire.

La durée du mandat est fixée à 4 ans. Les membres des organismes disciplinaires et leur président, ainsi qu'un secrétaire, sont désignés nommément par le Bureau directeur de l'UNSL.

1^{ère} Instance

Nom	Prénom	Structure et coordonnées
BERRIOT	Marie Danielle	Administrateur FLL
A venir		AFL France
A venir		CNM
(HINDERMEYER	Olivier	A confirmer)
BESSE	Elodie	(Directrice juridique FLL) (voir avec elle)

Appel

Nom	Prénom	Structure et coordonnées

A venir		AFL France
WURMSER	François	CNM

La commission permanente des finances (règlement financier)

Une commission permanente des finances est créée au sein de l'UNSL.

Elle est composée du **Trésorier de l'UNSL, du Directeur de l'UNSL ou son représentant, du Directeur Administratif et Financier de la FLL ou son représentant, et de deux membres « personne qualifiée »** désignés par le Bureau de l'UNSL.

Elle a pour missions :

- de contrôler la bonne exécution des tâches de chacun des responsables de la comptabilité de l'UNSL
- de contrôler de manière régulière l'état des comptes de l'UNSL
- de préparer chaque année le budget prévisionnel de l'UNSL
- de travailler en lien avec le Commissaire aux Comptes sur la clôture des comptes annuels.
- d'établir et de réactualiser les procédures et les outils de la comptabilité

Nom	Prénom	Structure et coordonnées
DAWIDOWICZ	Jean Jacques	Trésorier UNSL
PREHU	Sylvain	Directeur adjoint UNSL
MILLET	Stéphanie	DAF FLL
BOUVIER	Mathilde	CD UNSL
(LECHEVALIER	Françoise	Trésorière CLL Colomiers) (à confirmer)

Commissions Nationales d'Activités (CNA)

Afin d'accompagner le développement de disciplines sportives non reconnues qui, déjà constituées en réseaux, ont émis le souhait de s'intégrer au réseau Léo Lagrange, il est constitué des commissions nationales spécifiques à ces disciplines. Les CNA sont des instances consultatives, composées de dirigeants des disciplines concernées et de représentants du CD de l'UNSL. Elle bénéficie de l'appui des équipes techniques de l'UNSL.

1. Le rôle d'une CNA.

La CNA est une commission placée sous la responsabilité du CD de l'UNSL. Elle est nommée par celui-ci, sur la base d'une composition définie ainsi :

- 2 membres désignés par le CD d l'UNSL (dont 1 suppléant)
- Le DTN de l'UNSL ou son représentant
- 4 membres à minima du réseau de la discipline concernée

La CNA n'est pas une association juridiquement constituée. Son budget de fonctionnement, ainsi que celui dédié aux actions, est analytiquement identifié dans le budget général de l'UNSL.

La CNA a pour rôle d'organiser l'activité fédérale de la discipline concernée. Elle a un rôle d'appui au CD de l'UNSL pour le fonctionnement, le développement et le suivi de la discipline concernée. La CNA dépend aussi de la commission financière de l'UNSL et du DTN en ce qui concerne la vie sportive et financière

La CNA est chargée d'élaborer et de suivre l'exécution d'un programme d'actions annualisé et budgétisé, soumis à la validation du CD, et d'animer le réseau des clubs et des sections pratiquant la discipline concernée.

Le rôle et la responsabilité de la présidence d'une CNA :

Le (la) président (e) d'une CNA a pour mission d'animer cette instance d'appui, d'élaboration et de suivi du programme annuel d'actions dédié à la discipline concernée. En étroite concertation avec le représentant du CD siégeant à la CNA et le DTN de l'UNSL, le (la) président(e) de la CNA est principalement chargé :

- D'animer les réunions de la CNA, sur la base d'ordres du jour et d'un calendrier validés collégalement, et de transmettre au secrétariat de l'UNSL, sans délai, les comptes rendus des réunions,
- De représenter la CNA au sein du CD de l'UNSL et de ses autres instances sur invitation ou convocation,
- De représenter la CNA auprès des clubs et des sections de la discipline concernée, avec l'appui du DTN ou d'un de ses collaborateurs sur les questions techniques, administratives, financières et sportives,
- D'accompagner, si besoin, le (la) président(e) de l'UNSL ou les personnes mandatées chargées des relations institutionnelles,
- De réorganiser ainsi les tâches administratives et financières dévolues à la CNA,
- D'élaborer ainsi le programme annuel et/ou pluriannuel d'actions de la discipline.

Commission nationale foot australien : AFL France

Nom	Prénom	Structure et coordonnées
DEPOND	Thomas	
ARJONA	Adrien	Représentant UNSL Titulaire
LUBRANO	Henri	Représentant UNSL Suppléant
		Représentant DTN

Commission nationale monocycle. CNM

Nom	Prénom	Structure et coordonnées
CORNATON	Maxence	
WURMSER	François	
COUPEY	Samuel	
HEBINGER	Zoé	
HENRY	Marine	
POMPA VALDEZ	Gabriel	
DOREAU	Nathanaëlle	
MALABIAU	Camille	Représentant UNSL Titulaire
ARJONA	Adrien	Représentant UNSL Suppléant
CHOMAZ	Myriam	Représentant DTN

Commission ANS/PSF

Dans le cadre de la convention signée l'Agence Nationale du Sport, il revient à l'UNSL la responsabilité de définir les priorités de financement de ses clubs et structures déconcentrées en cohérence avec son projet de développement et les orientations définies par l'agence. Il s'agit également de proposer à l'ANS les attributions

financières définitives, sur la base des avis techniques formulés par la DTN dans le cadre de la campagne PSF annuelle. Pour ce faire, l'UNSLI constitue une commission spécifique composée **d'au moins 5 dirigeants, dont au moins 2 membres du comité directeur.**

Nom	Prénom	Structure et coordonnées
FOURREAU	François	
PEYRAS	Jean-Marcel	
ARJONA	Adrien	
VIGNAU	Joël	
BOUCHER	Florent	CSCS Colombelles
LAGIER MOULIN	Cécile	

Commission fédérale Ethique et Prévention des violences sexuelles dans le sport

Cette commission est en charge de l'application des mesures gouvernementales en matière d'éthique et d'honorabilité des encadrants et des dirigeants, et de la supervision des programmes sur ces mêmes thématiques. Elle oriente et suit le déploiement territorial des actions, leur validation méthodologique et l'évaluation des mesures d'impact. Elle se compose, de deux élus fédéraux, d'un représentant de la FLL, des 3 CTN, d'un chargé de projet national ad-hoc et de 2 experts.

Nom	Prénom	Structure et coordonnées
FOURREAU	François	
LEGAILLARD	Julie	
(voir avec P. Grosvalet		Représentant de la FLL
		CTN1
		CTN2
		CTN3
		Chargé-e de projet
		Expert1
		Expert2

Conseil de développement

Afin de superviser la cellule innovation recherche et de soutenir le comité directeur dans la définition et le pilotage de la stratégie, il est créé un conseil de développement dont les prérogatives sont les suivantes :

- Superviser le travail de la cellule innovation recherche,
- Rédiger un rapport annuel concernant la stratégie de développement de la fédération et plus régulièrement des notes d'analyse, d'opportunité et de synthèse sur les sujets qui concernent le projet fédéral de l'UNSLI en fonction des besoins exprimés par les différentes instances de l'UNSLI (Comité et bureau directeur, DTN...).
- Initier, réaliser, superviser, valider les études, enquêtes, recherches opérationnelles nécessaires à la définition de la stratégie de développement de l'UNSLI
- Superviser l'émergence d'un observatoire interne des pratiques et en coordonner le fonctionnement si nécessaire
- Compiler et rendre accessible les rapports, études, enquêtes, réalisés par des tiers, sur les sujets en rapport avec le projet fédéral de l'UNSLI.

Placé sous la présidence d'une personne qualifiée désignée par le Comité directeur de l'UNSL, le conseil de développement se compose **d'au moins 5 membres**. Il s'organise autour d'un bureau composé d'au moins 3 membres :

- **Un-e président-e, personne qualifiée**
- **Le médecin fédéral de l'UNSL, ou son représentant**
- **Un membre du comité directeur de l'UNSL**

Le conseil de développement peut compter d'autres membres permanents ou à titre occasionnel. L'effectif maximum est arrêté à 15 membres.

Nom	Prénom	Structure et coordonnées
DELIGNIERE	Didier	CD UNSLL, Université de Montpellier UFRSTAPS
LE YONDRE	François	Université Rennes 2 UFRSTAPS
(voir avec P. Métivier)		Représentant Direction développement FLL
LLOUQUET	Jean Louis	MF ou membre commission médicale
NICOLINO	Philippe	Membre du CoDir de l'UNSL
(LORET	Alain)	A solliciter
BOUVIER	Mathilde	

Commissions nationales pluridisciplinaires de programmes.

Les commissions nationales pluridisciplinaires sont créées afin de superviser et valider le déploiement des plans d'actions et des actions élaborées par grand programme structurant. Elles se composent de professionnels, d'élus, d'experts (dont les publics) et de partenaires. Chaque commission se compose de 3 à 7 membres auxquels s'ajoute un cadre technique membre de la DTN.

Léo Sport HEALTH :

Ce programme dépend du comité sport santé

Léo Sport ACCESS

Nom	Prénom	Structure et coordonnées
PEYRAS	Jean-Marcel	CD UNSLL

Léo Sport FAIR-PLAY

Nom	Prénom	Structure et coordonnées
LEGAILLARD	Julie	CD UNSLL
CHOMAZ	Myriam	CTN

Léo Sport JOB

Nom	Prénom	Structure et coordonnées
LAGIER MOULIN	Cécile	CD UNSLL
LE YONDRE	François	Univ Rennes
ARJONA	Adrien	CD UNSLL
BOURY	Lydie	

Léo Sport PROGRESS

Ce programme dépend du conseil de développement.

Comité d'organisation de l'Unicon20

Comité de Pilotage

Structures	Mission	Membres
IUF	Maitre d'Ouvrage	Maksym SIEGIENCZUK, Pdt IUF
UNSL	Maitre d'œuvre	Hervé CRAUSTE/Françoise BOUVIER
URSLL AURA	Région hôte	Adrien ARJONA
Ville de Grenoble	Ville hôte	Céline MENNETRIER Adjointe aux Sports
Collectivités publiques partenaires	Financeurs Soutien institutionnel Aide technique,	Conseil Régional Conseil départemental Agglomération de Grenoble
Mouvement sportif	Aide technique, Soutien institutionnel	CROS CDOS
Equipe technique rattachée	Administration et suivi technique du CoPil	François WURMSER, directeur du CO/ORG Myriam CHOMAZ, CTN UNSLL Nathanaëlle DOREAU Chargée de projet